

DECLARATION DE STOCKHOLM

La conférence internationale sur l'abolition de la peine de mort, convoquée par Amnesty International à Stockholm, a achevé ses travaux le 11 décembre 1977 en adoptant à l'unanimité la Déclaration de Stockholm. La Déclaration reprend les principales conclusions et recommandations de la conférence, qui a duré deux jours et qui a été ouverte par le premier ministre de la Suède, M. Thor Born FALLDIN, et présidée par M. Garfield TODD (Rhodésie/Zimbabwe). A/ donnera à la Déclaration la plus large publicité possible dans le cadre de son programme pour l'abolition de la peine de mort.

DECLARATION DE STOCKHOLM

11 décembre 1977

La Conférence de Stockholm sur l'abolition de la peine de mort, réunissant plus de 200 délégués et participants d'Asie, d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient, de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud et des Antilles,

RAPPELLE QUE:

La peine de mort est l'ultime peine cruelle, inhumaine et dégradante et une violation du droit A la vie.

CONSIDÈRE QUE :

- La peine de mort est souvent employée comme moyen de répression contre des mouvements d'opposition ou des groupes raciaux, ethniques, religieux et défavorisés.
- L'exécution est un acte de violence, et la violence tend à engendrer la violence.
- Imposer et infliger la peine de mort, c'est faire violence A tous ceux qui participent à ce processus.
- L'effet de dissuasion de la peine de mort n'a jamais été démontré.
- La peine de mort prend de plus en plus souvent la forme de disparitions inexplicables, d'exécutions sans jugement et d'assassinats politiques.
- L'exécution est irrévocable et peut frapper des innocents.

AFFIRME QUE:

- L'État a le devoir de protéger la vie de toutes les personnes qui sont placées sous sa juridiction, sans exception.
- Les exécutions visant à imposer une contrainte politique, qu'elles soient le fait d'organismes officiels ou autres, sont également inadmissibles.
- L'abolition de la peine de mort est une condition indispensable de la mise en œuvre des normes internationales proclamées.

DÉCLARE:

- Être totalement et inconditionnellement opposée à la peine de mort.
- Condamner toutes les exécutions, sous quelque forme que ce soit, commises ou tolérées par les gouvernements. Être déterminée à œuvrer pour l'abolition universelle de la peine de mort.

INVITE:

- Les organisations non gouvernementales nationales à travailler ensemble et séparément pour fournir à l'opinion publique une documentation en faveur de l'abolition de la peine de mort.
- Tous les gouvernements à abolir immédiatement et entièrement la peine de mort.
- Les Nations Unies à proclamer sans ambiguïté que la peine de mort est contraire au droit international.